

Syndicat Départemental UNSA Territoriaux 24

L'HEBDO DES TERRITORIAUX 24

Juin 2025, Edition 5, Numéro 3

En ce début d'été 2025, les agents que nous sommes ne savent pas encore à quelle sauce nombre d'entre eux seront mangés sur la question de leur départ à la retraite.

Ce qui pour nous est important paraît parfois être pour d'autres une simple histoire de chiffres et de projections financières.

Qu'en est-il de notre réalité, de nos collègues soumis à la pénibilité de leurs métiers, de l'agressivité ou des violences qui deviennent quotidiennes, des métiers où le corps s'use par manque de moyens matériels et humains.

Il ne peut être fait une « généralité retraite » tant les métiers et les conditions de travail proposées par les employeurs sont différentes.

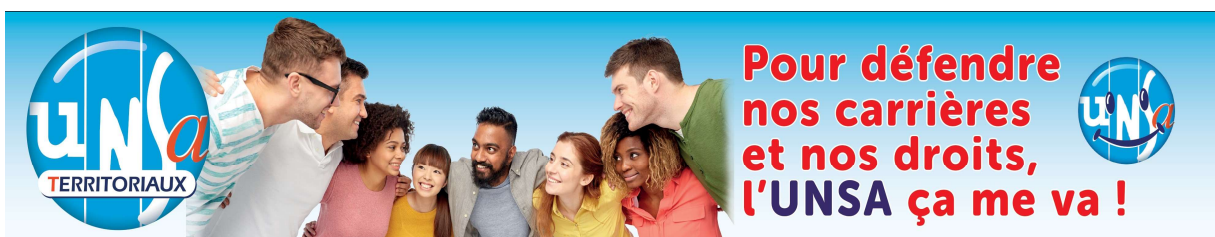
Alors, cet été, protégez-vous de la canicule en attendant une rentrée qui s'annonce elle aussi chaude !

Bel été à vous

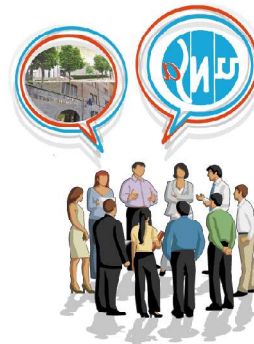
STÉPHANE,

Bonne retraite, merci à toi pour ton engagement, ta bienveillance et tes mots toujours rassurants. Tu laisses en chacun de nous une trace qui nous permet de te souhaiter le plus chaleureusement une heureuse retraite

Tes collègues de l'UNSA



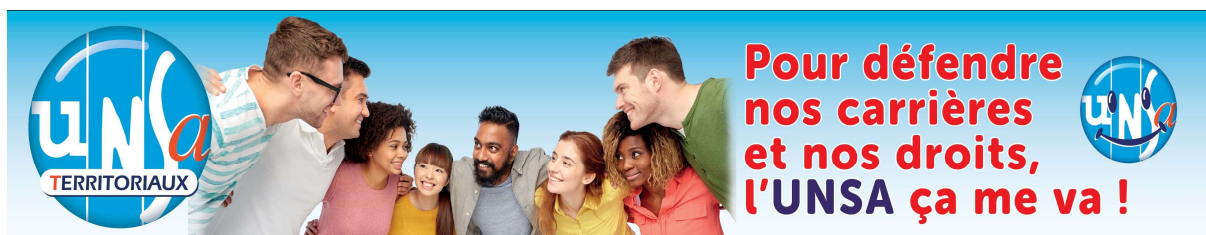
Assemblée générale de notre syndicat départemental

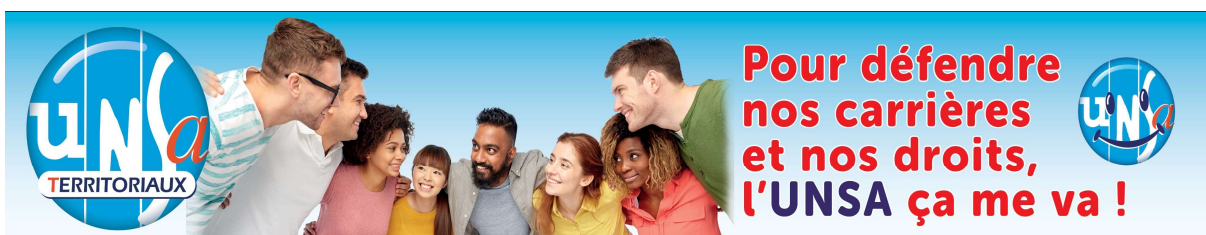


Mardi 13 mai dernier, a eu lieu l'AG de notre syndicat départemental à la salle des fêtes d'Antonne et Trignonant.

Une journée constructive où chacun a pu s'exprimer. Nos préoccupations sur le devenir de la fonction publique territoriale, sur les moyens accordés aux agents, sur la reconnaissance de leur travail, sur des conditions qui se dégradent et sur une réforme des retraites qui n'en finit pas

Une assemblée nombreuse avec plus de 40 participants qui se sont déplacés de tout le département, venus pour se rencontrer et pour échanger.





Ce fut aussi l'occasion de fêter
le départ à la retraite de notre
secrétaire départemental, Stéphane.

Un grand merci à vous toutes et tous



ACTUALITÉS :

✓ Les employeurs et leurs salariés face à la canicule

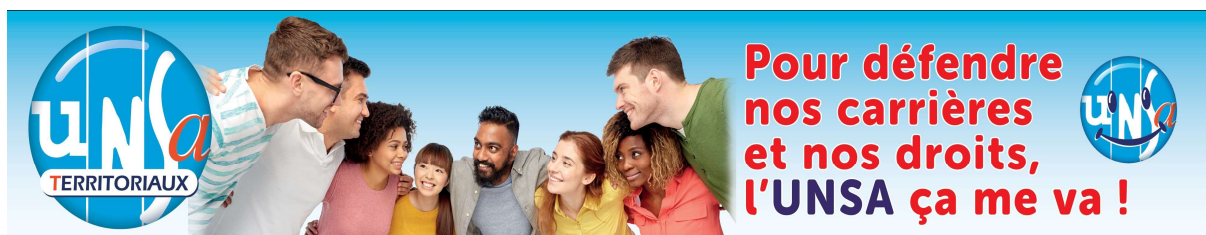


Le Code du travail impose à tout employeur de garantir la santé physique et mentale de ses agents.

Aucune température maximale n'est précisément prévue par le Code du travail. Toutefois, au-delà de 30°C pour une activité sédentaire et 28°C pour un travail physique, un risque pour la santé des agents est reconnu. Pourtant, les mesures de prévention restent souvent méconnues des agents mais aussi des employeurs territoriaux, alors même qu'elles sont obligatoires.

Un nouveau cadre réglementaire, décret n°2025-482 du 1er juin 2025, modifie le Code du travail pour encadrer la prévention des risques liés aux épisodes de chaleur intense dès l'activation du seuil de vigilance de Météo-France.

<https://www.unsa-territoriaux.org/article/Travail-et-fortes-chaleurs>



✓ **L'Indemnité de Fonction, de Sujétions et d'Expertise (IFSE), un levier de reconnaissance inégalitaire**



Cette indemnité, composante principale du RIFSEEP, est censée mieux récompenser les responsabilités exercées et les contraintes subies par les agents territoriaux. Si ce régime est obligatoire dans la fonction publique d'État, il reste optionnel dans la fonction publique territoriale, ce qui entraîne de fortes disparités selon les collectivités.

À l'UNSA Territoriaux, nous nous battons pour que ce régime indemnitaire soit appliqué dans un esprit d'équité, de reconnaissance et de transparence, au service du mieux-disant pour les agents. Pour ce faire, l'IFSE devrait figurer dans les éléments de rémunération à caractère obligatoire identifiés par le Code Général de la Fonction Publique (CGFP).

<https://www.unsa-territoriaux.org/article/IFSE-dans-la-fonction-publique-territoriale-ce-que-lUNSA-revendique-pour-les-agents>

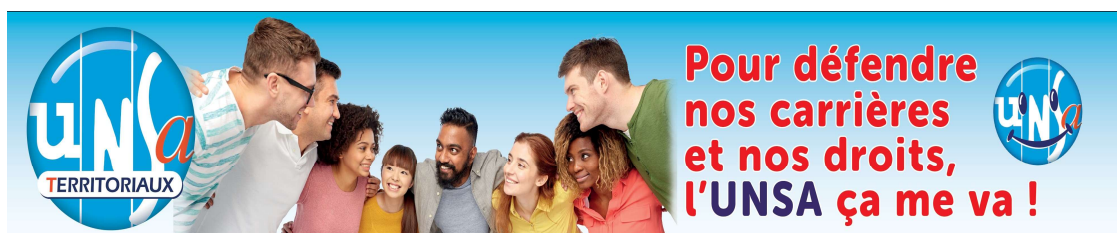


✓ **Pétition pour le maintien de la rémunération en cas de congés maladie**

Pour le maintien de la rémunération à 100 % en cas de congé de maladie ordinaire et pour l'abrogation du jour de carence.

L'UNSA Fonction Publique territoriale vous invite à diffuser ce lien autour de vous.

<https://www.unsa-territoriaux.org/article/Petition-Maintien-de-la-remuneration-a-100-en-cas-de-conge-de-maladie>



✓ **Les agents territoriaux rendent un service public de proximité au plus près des habitants de nos territoires.**

Le service public de proximité est le visage quotidien de la République pour des millions de citoyens. Pourtant, les femmes et les hommes qui le font vivre sont de plus en plus souvent confrontés à des actes de violence, d'irrespect, voire d'agression physique dans l'exercice de leurs missions.

Loin d'être des faits divers isolés, ces situations traduisent une dégradation préoccupante du rapport entre les usagers et les institutions.

L'UNSA Territoriaux alerte déjà depuis plusieurs années sur l'augmentation de ces violences qui ne sont ni banales, ni acceptables.

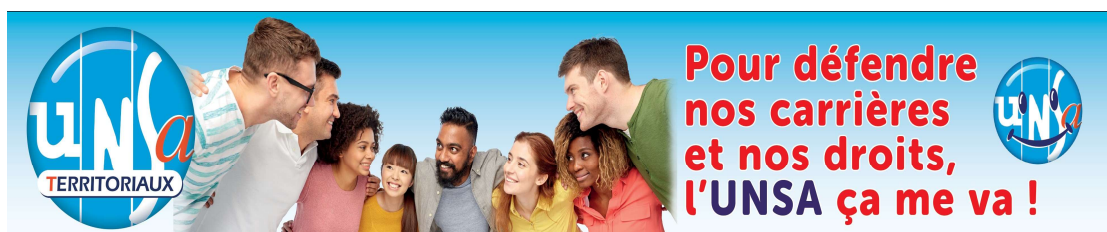
<https://www.unsa-territoriaux.org/article/Violences-contre-les-agents-publics-un-phenomene-en-hausse-une-reponse-indispensable->

✓ **La rémunération dans la territoriale, une nouvelle fois oubliée, une année 2025 en berne**

Le pouvoir d'achat des agents publics va donc continuer de s'éroder après une année blanche en 2024 et une période de forte inflation non compensée. Le décrochage des rémunérations des agents publics par rapport aux salaires du secteur privé s'accroît au détriment de l'attractivité de la fonction publique.

L'UNSA Fonction Publique dénonce cette injustice. Les agents publics continuent d'être ciblés pour contribuer à la réduction des déficits au mépris de leur travail et de leur engagement pour des services publics essentiels.

<https://www.unsa-territoriaux.org/article/Remunerations-dans-la-fonction-publique-la-Territoriale-oubliee->



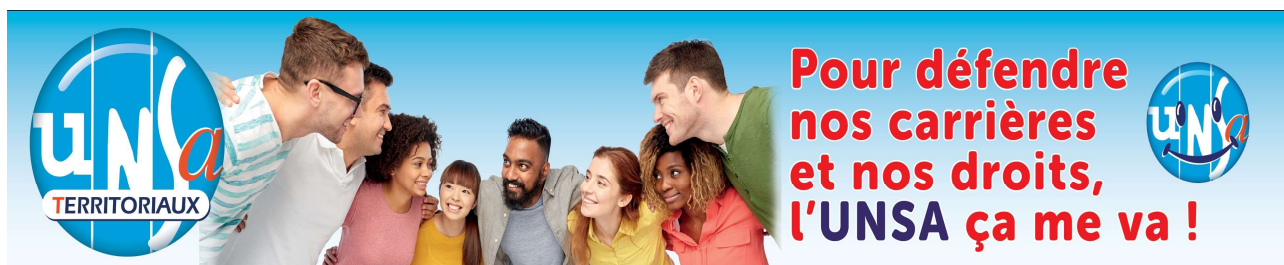
Rappel adhésion 2025

Nous rappelons aux adhérents qui n'ont pas réglé leur cotisation pour l'année 2025 de bien vouloir nous adresser leur règlement et fiche d'adhésion (ci-après) avant le 15 septembre 2025.

La vie et le fonctionnement de notre syndicat sont avant tout subordonnés au paiement de l'adhésion annuelle de chaque adhérent. C'est une ressource indispensable pour vous accompagner, pouvoir vous répondre et accompagner tous vos représentants dans les différentes instances.

Pour les représentants du syndicat dans les CST autonomes ou instances paritaires du CDG24, l'appartenance au syndicat rend obligatoire cette adhésion.

Pour ceux qui ont déjà réglé leur cotisation pour l'année 2025, nous vous en remercions et bien évidemment ce message ne vous concerne plus



Syndicat Départemental UNSA Territoriaux 24

26, rue Bodin – Bourse du Travail - Rez-de-Chaussée 24019 PERIGUEUX

Tél : 07.43.36.62.29

Mail : sd-24@unsa-territoriaux.org

Site: unsaterritoriaux24.com



Syndicat Départemental UNSA Territoriaux 24

26 Rue Bodin – 24000 PERIGUEUX

Tél : 07.43.36.62.29

Mail : sd-24@unsa-territoriaux.org

BULLETIN D'ADHESION 2025

Nom et Prénom :

Adresse précise :

Commune et Code Postal :

Tél :ou.....

Adresse Mail :

Nom de la collectivité employeur :

Statut : Titulaire ☐ Contractuel ☐

Indice Brut Indice majoré Grade

Date d'entrée en service : Date de titularisation :

JOINDRE UNE COPIE DU DERNIER ARRETE DE NOMINATION OU COPIE CONTRAT POUR
SUIVRE AU MIEUX VOTRE CARRIERE

Ma cotisation annuelle est de :

TEMPS DE TRAVAIL	Catégorie A	Catégorie B	Catégorie C
De 28 à 35 heures	102 euros	96 euros	81 euros
De 17h30 à 27 heures	82 euros	71 euros	59 euros
Moins de 17h30	62 euros	56 euros	48 euros

En adhérant au SD - UNSA Territoriaux 24, il faut savoir que la cotisation syndicale ouvre droit systématiquement à un crédit d'impôt égal à 66% du montant versé (article 23 de la loi 2012-1510).

Par exemple : une cotisation de 81.00 € avec la déduction d'impôt, (que vous soyez imposable ou non), il restera à votre charge 27.54 €.

Je désire payer (au choix) :

Par semestre (1) ☐ A l'année (2) ☐ Par prélèvement automatique sur 10 mois (3) ☐
(Joindre un RIB ou un RIP)

(1) joindre 2 chèques libellés à **Syndicat départemental UNSA Territoriaux de la Dordogne**, le 1^{er} sera encaissé au 05 mars 2025, le 2^{ème} sera encaissé au 05 octobre 2025

(2) joindre un chèque libellé au **Syndicat départemental UNSA Territoriaux de la Dordogne**

(3) Le prélèvement sera effectué à partir du 05 mars 2025 + **frs annuels 2€**

Fait à le

Signature

A renvoyer à :

Syndicat Départemental UNSA TERRITORIAUX 24

Stéphane GRELLIER – Nathalie ARBIOL

Bourse du Travail – Rez-de-chaussée

26 rue Bodin

24 000 PERIGUEUX